



Incendies : la confédération des Commerçants de France demande des mesures d'urgence pour les commerçants indépendants

À l'issue de la réunion interministérielle consacrée aux conséquences des incendies, notamment en Gironde, la confédération des Commerçants de France (CDF) tient à saluer la mobilisation des services de l'État ainsi que la qualité de l'écoute des ministres chargés de l'Économie, du Travail et du Commerce.

Les échanges ont permis de mettre en évidence la situation particulièrement préoccupante des commerçants indépendants, qui exercent pour la plupart sous le statut de travailleur non salarié.

Lorsque leur commerce est contraint de fermer, à la suite d'une évacuation ou d'un effondrement de l'activité dans les zones sinistrées, leur chiffre d'affaires disparaît immédiatement. Pourtant, les loyers, les remboursements d'emprunts, les cotisations sociales, les échéances fiscales et les autres charges continuent de courir. Sans activité, c'est souvent leur revenu personnel qui disparaît.

Face à cette réalité dramatique, la CDF a demandé la mise en œuvre rapide de mesures exceptionnelles afin d'éviter que la catastrophe naturelle ne se transforme en catastrophe économique pour des milliers de professionnels. Elle a notamment sollicité :

- Des mesures de bienveillance et des moratoires de la part de l'Urssaf et de l'administration fiscale ;
- La mobilisation des établissements bancaires afin de reporter les échéances de crédit et d'accompagner les besoins de trésorerie ;
- Un engagement des assureurs sur la prise en charge des dommages et, lorsque les contrats le permettent, des pertes d'exploitation ;
- L'intervention du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) pour soutenir les commerçants les plus fragilisés ;
- La garantie que les reports de cotisations n'entraîneront aucune perte de droits, notamment en matière de retraite ;
- L'élaboration d'un vade-mecum recensant de manière claire l'ensemble des dispositifs d'aide mobilisables.

« Dans ces situations d'urgence, les commerçants indépendants sont en première ligne. Parce qu'ils sont travailleurs non salariés, ils ne disposent pas des mêmes filets de sécurité que les salariés lorsque leur activité s'interrompt. Il est indispensable que l'ensemble des acteurs publics et privés se mobilisent rapidement pour leur permettre de surmonter cette épreuve et de préserver le tissu commercial de proximité. » déclare **Pierre Bosche, président de la confédération des Commerçants de France.**

La CDF poursuivra ses échanges avec les pouvoirs publics, les organismes sociaux, les banques et les assureurs afin que les mesures annoncées soient rapidement mises en œuvre et répondent concrètement aux besoins des commerçants touchés.

Contact Presse

Laure BRUNET-RUINART DE BRIMONT
Déléguée Générale
06 75 13 68 37

A propos de la confédération des Commerçants De France (CDF)

Fondée en 1906, la confédération des Commerçants De France est composée aujourd'hui de 23 Fédérations professionnelles et 17 membres associés. La confédération représente plus de 1,2 million d'emplois et plus de 700 000 entreprises, qui sont des TPE du commerce et de l'artisanat commercial, principalement implantées dans les centres-villes.